

le Gouvernement des T.N.-O. a pris l'initiative de combler ces lacunes par ses propres politiques. Le Gouvernement des T.N.-O. est loin d'avoir réalisé un niveau satisfaisant de maîtrise sur la mise en valeur des ressources, mais il a fait des progrès notables, notamment avec la Politique de mise en valeur des ressources, la Proposition de gestion des ressources et de partage des recettes, la Politique d'indemnisation relative aux ressources renouvelables et la Politique énergétique.

La liste d'initiatives qui suit, illustre bien l'objectif visé par le Gouvernement des T.N.-O. qui vise à exercer un niveau raisonnable de maîtrise d'ordre réglementaire et administratif sur la mise en valeur des ressources et les projets relatifs à l'énergie.

1. Politique de mise en valeur des ressources

En 1982, le Conseil exécutif entérinait la politique de mise en valeur des ressources du Gouvernement des T.N.-O., politique qui précise neuf principes applicables à l'évaluation des projets de mise en valeur des ressources et qui constituait un premier pas pour accentuer le rôle joué par le Gouvernement des T.N.-O. dans l'examen des projets de mise en valeur.

Le Gouvernement des T.N.-O. autorisera un projet de mise en valeur des ressources lorsque ses incidences globales sur les plans économique, social et environnemental se traduiront par un net avantage pour la population des Territoires du Nord-Ouest.

La politique de mise en valeur des ressources repose sur les principes suivants:

- a) les possibilités d'emplois, de formation et de développement commercial seront maximisées de façon à générer des bénéfices économiques.